

Il y a une loi générale d'après laquelle nous pouvons mesurer l'étendue de la promesse divine et l'efficacité de la prière.

Cette loi, elle existe, et nous la trouvons formulée par l'apôtre saint Jean : " Quand nous prions selon l'ordre de la volonté de Dieu, il nous écoute et nous exauce. "

Ces paroles ne veulent pas dire : Demandons ce que Dieu veut nous accorder, et il nous le donnera. Cette interprétation serait puérile et injurieuse à Dieu.

Il est en Dieu, par rapport à nous, une volonté souveraine qui dirige toute sa conduite. Cette volonté souveraine, saint Paul l'a exprimée ainsi : " Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. "

Notre bonheur éternel, voilà l'unique but que Dieu poursuit dans toute sa conduite sur nous et sur l'univers. Qu'il fournisse aux oiseaux leur pâture, aux fleurs des champs leur parure, qu'il brise les trônes, renverse les empires, il n'a et ne peut avoir d'autre dessein que le salut éternel des hommes.

Depuis le berceau jusqu'à la tombe, il nous regarde, veille sur nous et nous protège toujours et uniquement dans le but de nous conduire au port de l'éternité bienheureuse. Toute autre intention est indigne de sa sagesse, de sa justice et de sa bonté.

(à suivre.)

Cinquième Commandement de Dieu.

L'Homicide corporel

Homicide point ne seras.

De fait ni volontairement.

Après les devoirs réciproques des enfants et des parents, des inférieurs et des supérieurs, le Décalogue contient les obligations générales qui nous lient envers tous les hommes. Les six derniers commandements de Dieu nous prescrivent, en effet, de respecter les trois grands biens de l'homme : sa vie, sa fortune, sa réputation.

Le cinquième précepte nous ordonne le respect de la vie. Il était ainsi formulé, dans le texte du Sinaï : *Tu ne tueras pas.*

L'homme jouit d'une double vie : la vie du corps et la vie de l'âme. Dieu ne nous défend pas moins d'attenter à l'un qu'à